

Au Brésil et en Europe, les mouvements sociaux face aux violences



Alexandre Blanchart¹
Septembre 2023

¹ Avec la collaboration de Saulo Reis (CPT – Goiás).

De Charybde en Scylla

Un des épisodes les plus célèbres de la mythologie grecque est sans nul doute celui du combat d’Ulysse contre Charybde et Scylla. Le héros de l’Odyssée affronte un terrifiant monstre marin mangeur de navires. Après une victoire obtenue de haute lutte, le roi d’Ithaque se trouve immédiatement confronté à Scylla, un autre monstre autant, voire plus terrifiant que le précédent.

La force de la mythologie tient en sa capacité à fournir des allégories pertinentes à travers les siècles. La légende de Charybde et Scylla est ainsi à l’origine de l’expression « tomber de Charybde en Scylla », qui signifie « aller de mal en pire ».

Malheureusement, cette légende évoque aussi les événements qu’affrontent les mouvements sociaux et paysans progressistes. Ces événements, ce sont les tentatives de criminalisation auxquelles ces mouvements font face, aussi bien au Brésil qu’en Europe.

Après avoir affronté le déni de la crise climatique, l’omniprésence politique et médiatique du néolibéralisme ou encore le retour en force de l’extrême droite, les mouvements sociaux et paysans progressistes doivent à présent faire face à une augmentation constante des violences physiques et institutionnelles à leur égard.

La logique du marché contre la vie des peuples

Un constat général s’impose lorsque l’on observe les politiques menées en Occident ou dans le Sud global. Quelle que soit la couleur politique des parlementaires et dirigeant·es, les idéaux de citoyenneté, d’État-providence, d’égalité, d’équité, de justice, de liberté sociale et politique s’inclinent face à l’autoritarisme du marché et de ses conglomerats économiques. L’idéologie illusoire du mérite et de la société de consommation, qui considère le profit comme une fin en soi, règne en maître, même si elle ne bénéficie qu’à une petite minorité de la population.

Dans ce modèle de société, les gouvernements créent des lois² permettant à de grands groupes financiers, miniers, énergétiques, chimiques ou agro-industriels d’expulser des communautés entières de leurs territoires. Les biens communs tels que la terre, le logement, la nourriture et l’eau sont progressivement transformés en actifs financiers et y accéder n’est plus considéré comme un droit fondamental.

Dans cette perspective, **les gouvernements ne sont rien d’autre que des administrateurs au service des grands groupes économiques et financiers.** Les organisations qui contestent cette situation sont persécutées et criminalisées par ces mêmes gouvernements. En parallèle, les conditions de vie et de travail de la grande majorité de la population se dégradent, les ressources naturelles sont privatisées et détruites mais... une petite minorité s’enrichit ! En 2021, l’économiste français Thomas Piketty démontre ainsi que 38% des richesses produites dans le monde sont monopolisées par le 1% le plus riche de

² Ou ne respectent pas leur propre législation...

la population³. Cet écart s'avère plus grave encore en Amérique latine, où les 10% les plus aisés concentrent... 77% des richesses⁴.

Cette situation peut engendrer un sentiment de désespoir et d'injustice. En l'absence de solutions, de tels sentiments, tout à fait compréhensibles par ailleurs, créent un environnement favorable aux idéologies d'extrême droite. Ces dernières ne remettent cependant pas en question les criantes inégalités à la base de ces sentiments. Au contraire, elles les accentuent. Passer du néolibéralisme au fascisme c'est aller de mal en pire, c'est tomber de Charybde en Scylla.

Le fascisme aggrave les inégalités

L'histoire récente du Brésil constitue une preuve flagrante de cette affirmation. En 2016, un coup d'État parlementaire destitue la présidente Dilma Rousseff sur la base d'accusations infondées. Après la destitution, les groupes fascistes et ultraconservateurs se renforcent politiquement. Ils approuvent ainsi au Congrès national plusieurs réformes qui affaiblissent les syndicats, les droits des retraités et des travailleurs, précarisant encore plus les conditions de travail de la majorité de la population.

D'autre part, de nombreuses lois sont modifiées au profit des grands oligopoles de l'exploitation minière et de l'agro-industrie, ce qui facilite la déforestation et la violation des droits constitutionnels des peuples autochtones, des quilombolas⁵, des petits propriétaires terriens, des habitant·es des *acampamentos*⁶ et des *assentamentos*⁷ de la réforme agraire.

Le sommet de la fascisation de la vie politique est atteint avec l'arrestation de Luiz Inácio Lula da Silva sur la base d'accusations infondées et incohérentes. Cette arrestation ouvre la voie à la victoire de Jair Bolsonaro, candidat soutenu par les marchés financiers, aux élections présidentielles de 2018. Durant cette période, la loi sur la sécurité nationale et d'autres dispositifs juridiques sont détournés de leurs objectifs initiaux et sont utilisés pour soutenir l'action de criminalisation des mouvements sociaux et de leurs dirigeants.

³ *Concentração global: 1% dos mais ricos detém 38% de toda a riqueza produzida no mundo nos últimos 26 anos* dans « Globo », <https://revistapegn.globo.com/Economia/noticia/2021/12/concentracao-global-1-dos-mais-ricos-detem-38-de-toda-riqueza-produzida-no-mundo-nos-ultimos-26-anos.html>.

⁴ *Idem*.

⁵ Communautés autogérées de descendant·es d'esclaves noir·es.

⁶ Occupation légale par des familles sans-terre d'une grande propriété inexploitée dans le but d'obtenir le droit d'y vivre et de la travailler de façon agroécologique.

⁷ Terres agricoles accordées à des familles sans-terre par les autorités brésiliennes. Il peut s'agir d'anciens *acampamentos* après le transfert officiel du titre de propriété aux sans-terres.

Au Brésil : fragile victoire de Lula

L'année 2023 commence bien pour les progressistes du géant sud-américain. Suite à sa remise en liberté et à l'annulation de ses condamnations, en 2021, Luis Inácio Lula da Silva se porte candidat et remporte l'élection présidentielle d'octobre 2022 face au président sortant d'extrême droite Jair Messias Bolsonaro. Le leader du Parti des Travailleurs⁸ prête serment le 1^{er} janvier 2023.

Toutefois, l'espoir d'un changement profond et durable demeure faible si l'on tient compte de l'héritage ambigu des deux premiers mandats de Lula (2003-2010) : un mélange de programmes sociaux ambitieux et de politiques économiques soutenues par l'agro-industrie foncière. Surtout, **les résultats des élections d'octobre 2022 n'offrent au président élu qu'une faible marge de manœuvre.**

Lula ne remporte en effet l'élection présidentielle qu'avec un score de 50,9%⁹. Dans le même temps, l'extrême droite se renforce et amplifie sa présence au Congrès national. Enfin, Lula et ses alliés n'emportent le poste de gouverneur que dans sept des vingt-sept États fédérés brésiliens¹⁰. Inutile de dire que **le puissant lobby agroalimentaire compte bien profiter de cette situation pour s'opposer à toute tentative de réforme sociale et environnementale.**

Cette opposition ne tarde pas se manifester, entre autres sous la forme d'attaques d'une rare intensité contre la démocratie, les mouvements sociaux et syndicaux ainsi que contre les leaders des communautés traditionnelles. Bolsonaro parti, place à un Congrès réactionnaire. Charybde vaincu, Scylla arrive.

La situation à Goiás

Entraide et Fraternité entretient de longue date des liens étroits avec les mouvements sociaux de l'État de Goiás, dans la région centre-ouest du Brésil. Cœur historique des luttes pour la réforme agraire, cet État est malheureusement contrôlé par la droite conservatrice, alliée de l'agro-industrie.

Depuis le mois de mars 2023, un inquiétant projet de loi est débattu au Parlement régional. Déposé par le parti União Brasil, grand défenseur de l'agro-industrie, il vise à interdire les occupations de terres en zones rurales. Ces occupations sont le moyen d'action privilégié des partisan·es de la réforme agraire et/ou les communautés en lutte pour leurs droits (voir

⁸ Parti politique brésilien de centre-gauche créé en 1980. Lula, ancien leader syndical qui participa à la création du parti, en est la principale figure depuis la fin des années 1980.

⁹ Eleições 2022: Lula derrota Bolsonaro no 2º turno sur « BBC News Brasil », <https://www.bbc.com/portuguese/brasil-63435332>.

¹⁰ Idem.

encadré ci-dessous). Les interdire revient à restreindre fortement les droits des militant·es pour la justice sociale et environnementale dans la région¹¹.

Le MST et les occupations de terres

Il est important de rappeler ici que les occupations de terres (ou *acampamentos*) organisées par le Mouvement des sans-terre (MST)¹² ne sont pas synonymes de squat ou de ZAD (zones à défendre). Ces derniers termes désignent en effet des méthodes d'occupations de terres qui, bien que pouvant être moralement justifiées, sont illégales par principe. À l'inverse, les *acampamentos* du MST sont légaux. En effet, **la Constitution brésilienne précise que les terres agricoles doivent avoir une fonction sociale**, c'est-à-dire qu'elles doivent répondre aux besoins de leur propriétaire, mais aussi de la population locale. **Dans le cas où cette fonction n'est pas remplie, les terres concernées peuvent être utilisées pour la réforme agraire.** Les *acampamentos* du MST s'organisent toujours dans ces conditions. Les familles sans terre viennent s'installer sur des parcelles inutilisées. Le MST engage ensuite une procédure auprès de l'INCRA¹³ afin d'obtenir un transfert du titre de propriété. Ce processus peut durer plusieurs années. Les propriétaires terriens bloquant souvent toute tentative politique de réforme agraire, interdire les occupations revient à rendre presque impossible la juste et nécessaire répartition des terres entre toutes et tous.

Comme trop souvent, la violence institutionnelle s'accompagne de violences physiques de grande ampleur.

Chaque année, la Commission pastorale de la terre (CPT) de l'État de Goiás, partenaire historique d'Entraide et Fraternité, étudie les conflits agraires en cours dans l'État. Pour l'année 2022, le constat est sans appel : **les violences envers les communautés rurales et leurs sympathisant·es augmentent et s'aggravent**¹⁴. Pour l'année 2023, aucune amélioration n'est à signaler. Au contraire. Dans cet État, plus de conflits ont été enregistrés dans les campagnes entre janvier et juillet 2023 que durant toute l'année 2022. Dans le même laps de temps, plus de 380 personnes ont été libérées de situations

¹¹ Vice-líder do governo Caiado na ALEGO propõe PL para restringir direitos de quem luta por Reforma Agrária em Goiás dans « CPT Goiás », <https://cptgoias.org.br/deputado-propoe-projeto-de-lei-para-restringir-direitos-civis-e-constitucionais-de-quem-luta-por-reforma-agraria-em-goias/>.

¹² Apparu au début des années 1980, le Mouvement des travailleurs ruraux sans-terre, plus connu sous le nom des Mouvements des sans-terre (MST), est une des principales organisations paysannes en lutte pour la réforme agraire.

¹³ Institut National pour la Colonisation et la Réforme Agraire, organisme public brésilien chargé des questions relatives à la réforme agraire.

¹⁴ Conflitos no campo 2022 dans « CPT Goiás », <https://cptgoias.org.br/wp-content/uploads/2023/06/CONFLITOS-NO-CAMPO-2022-WEB.pdf>.

d'esclavage moderne dans de grandes entreprises agroalimentaires, en particulier dans des plantations de canne à sucre.

La violence institutionnelle du gouvernement de l'État de Goiás ainsi que la non-intervention de l'État brésilien déclenchent divers types de violence comme les attaques à main armée, l'accaparement des terres, les menaces de mort, les crimes environnementaux et la soumission des forces de police aux grands agriculteurs et/ou aux grands groupes économiques, le tout hors de tout cadre juridique.



Incendie criminel dans l'acampamento Dom Tomas Balduino dans d'État de Goiás, septembre 2022

Un exemple parmi d'autre de cette violence récurrente : l'attaque de l'acampamento Dom Tomas Balduino à Formosa. Déjà victime au mois de septembre 2022 d'un incendie criminel - constaté par une équipe d'Entraide et Fraternité présente sur place¹⁵ - les dizaines de familles de l'acampamento ont subi une nouvelle attaque à la fin du mois de juin 2023. Les gardes de la fazenda¹⁶ voisine et la Police militaire de Goiás sont arrivés, armes à la main, pour bloquer l'accès au campement et terroriser ses habitant·es. La fazenda en

question, ouvertement soutenue par les autorités locales, refuse de laisser des familles appauvries s'installer sur des terres qu'elle revendique¹⁷ et est prête à tout pour arriver à ses fins.

Goiás, emblématique d'une tendance nationale

Le cas de Goiás n'est pas une exception. De nombreux autres États brésiliens débattent actuellement de projets de loi hostiles aux partisan·es de la réforme agraire et donc de la protection de la nature. Les cas de violence physique sont également nombreux. Hélas, les menaces ne viennent pas uniquement d'acteurs locaux. Le Congrès national se révèle parfois une menace tout aussi importante.

Le 17 mai dernier, la Chambre des représentants a ainsi confirmé l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire à propos du Mouvement des sans-terre. L'objectif explicite de cette commission est « d'enquêter sur les actions du Mouvement des

¹⁵ Entraide et Fraternité a de plus eu l'honneur de recevoir Maria Moreira, ancienne habitante et leader de l'acampamento, menacée de mort en raison de son militantisme, durant la campagne de Carême 2023.

¹⁶ Exploitation agricole de grande taille, destinée à l'agriculture et/ou à l'élevage intensif.

¹⁷ Repúdio à Violência contra o acampamento Dom Tomás Balduino, Formosa (GO) dans « MST.org », <https://mst.org.br/2023/06/27/repudio-a-violencia-contra-o-acampamento-dom-tomas-balduino-formosa-go/>.

Travailleurs sans-terre, sur son but réel ainsi que sur ses financeurs¹⁸ ». Il s'agit, ni plus ni moins, d'une tentative de criminalisation du principal opposant à l'accaparement des terres brésiliennes par une agro-industrie destructrice des écosystèmes et des êtres humains. Une situation qui rappelle étrangement les menaces du Ministre français de l'Intérieur Gérard Darmanin contre les Soulèvements de la terre ou la Ligue des droits humains – menaces d'ailleurs mises à exécution en ce qui concerne les « Soulèvements » (voir *infra*).

Quand on sait que plus de 1700 militant·es ont été assassiné·es depuis la création du MST en 1985¹⁹, il faut craindre que cette attaque institutionnelle s'accompagne d'une nouvelle vague de violences meurtrières.

En Europe aussi !

Les violences contre les militant·es de l'écologie et des droits humains ne sont pas l'apanage de pays lointains.

En juin et décembre 2014, Entraide et Fraternité publiait deux analyses sur la criminalisation des mouvements sociaux au sein de l'Union européenne²⁰. À l'époque, l'inquiétude était déjà grande. Nous relevions en effet une tendance préoccupante à détourner des lois ou procédures antiterroristes afin de criminaliser des mouvements sociaux, écologistes, etc. Presque dix ans plus tard, la situation ne s'est hélas pas améliorée. Au contraire, elle ne cesse d'empirer. Aux tentatives répétées de criminalisation s'ajoutent en effet une véritable violence physique. Charybde pas encore vaincu, Scylla arrive déjà.

En Belgique

Au sein de la population belge, il existe une tendance à se croire peu concerné par les troubles qui agitent le reste du monde. Ainsi, lors des mobilisations Black Lives Matter de 2019-2020, il n'était pas rare d'entendre des concitoyen·nes s'indigner sincèrement du meurtre de George Floyd tout en minimisant, voire niant, la présence d'un tel problème en Belgique. Le même phénomène se rencontre à propos de la criminalisation des mouvements sociaux. **Bien peu de compatriotes semblent réaliser les menaces qui pèsent sur nos libertés. Le danger est pourtant bien réel.**

¹⁸ CÂMARA DOS DEPUTADOS, Ato de Presidência, <https://www2.camara.leg.br/atividade-legislativa/comissoes/comissoes-temporarias/parlamentar-de-inquerito/57a-legislatura/cpi-sobre-o-movimento-dos-trabalhadores-sem-terra-mst/atribuicoes/atos-de-criacao-e-constituicao>.

¹⁹ DELCOURT, L., *Le Brésil risque de subir l'une des plus grandes régressions écologiques et sociales de son histoire* dans « basta ! », <https://basta.media/Le-Bresil-risque-de-subir-l-une-des-plus-grandes-regressions-ecologiques-et>.

²⁰ Voir <https://archives.entraide.be/Criminalisation-des-mouvements-sociaux> et <https://archives.entraide.be/criminalisation-belgique>.

Le 7 juin 2023 s'ouvrait le procès de quatorze militant·es de Greenpeace devant le tribunal correctionnel de Bruges. Leur crime ? Avoir pénétré sur le terminal gazier de Fluxys au port de Zeebrugge le 29 avril dernier. Le but de la célèbre ONG de défense de l'environnement était de dénoncer l'exploitation du gaz naturel liquéfié (GNL), une énergie fossile hautement nocive. Bien que l'action ait été réalisée avec l'accord de Fluxys elle-même, la police a tout de même arrêté quatorze activistes présent·es ce jour-là²¹. Pour Valérie Del Re, directrice de Greenpeace Belgique, cette réaction policière et judiciaire ne s'explique que par **une volonté « d'intimider, de décourager l'activisme climatique et de restreindre la liberté d'expression**²². ».

Et ce n'est pas le récent projet de loi du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne qui va apaiser ces craintes. Officiellement écrit pour lutter contre les casseurs, ce projet de loi se révèle problématique à bien des niveaux. Il introduit en effet une interdiction de manifester pour les personnes qui utilisent une manifestation comme excuse pour causer des destructions. Le problème, c'est que le champ d'application tel que décrit dans le projet de loi est tellement vaste qu'il pourrait s'appliquer à... tous les manifestants et manifestantes, y compris les plus pacifiques²³. De plus, les faits pris en compte sont également problématiques. Jeter de la peinture ou des œufs sur une façade sont par exemple concernés, au même titre que... blesser ou menacer quelqu'un de mort²⁴ ! Enfin, le calendrier des débats parlementaires relatifs à cette loi pose question. La proposition de loi est passée en commission Justice le 14 juin 2023²⁵. Elle a ensuite été adoptée en deuxième lecture le 12 juillet, toujours par la commission Justice²⁶. Juin et juillet. Le début des vacances d'été. Une période toujours très calme en termes de mobilisation sociale. Comment ne pas y voir une stratégie délibérée, une manœuvre pour éviter une trop grande médiatisation ? La tactique n'est pas neuve. Elle n'en reste pas moins contestable.

Sous la pression des organisations syndicales et associatives, le ministre de la Justice a amendé son texte. Les changements apportés sont toutefois insignifiants²⁷. Le péril

²¹ TC Bruges - Début du procès de 14 activistes de Greenpeace pour une action menée au terminal de Fluxys dans « La Libre Belgique », <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2023/06/07/tc-bruges-debut-du-proces-de-14-activistes-de-greenpeace-pour-une-action-menee-au-terminal-de-fluxys-65GQCQ5ZFNCDNWHEMY5VVONJ4>.

²² Début du procès des 14 activistes à Bruges : plus de 200 personnes se rassemblent devant le tribunal pour manifester leur soutien dans « Greenpeace Belgique », <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/communique-de-presse/52895/debut-du-proces-des-14-activistes-a-bruges-plus-de-200-personnes-se-rassemblent-devant-le-tribunal-pour-manifester-leur-soutien/>.

²³ Que se passe-t-il ? dans « manifestant pas criminel » <https://www.manifestant-pas-criminel.be/>.

²⁴ Idem.

²⁵ Idem.

²⁶ Interdiction de manifester : le projet de loi adopté en commission dans « RTBF », <https://www.rtbf.be/article/interdiction-de-manifester-le-projet-de-loi-adopte-en-commission-11227019>.

²⁷ "Les manifestants ne sont pas des criminels", un nouveau rassemblement contre le projet de loi "anti-casseurs" dans « RTBF », <https://www.rtbf.be/article/les-manifestants-ne-sont-pas-des-criminels-un-nouveau-rassemblement-contre-le-projet-de-loi-anti-casseurs-11219599>.

demeure. Pour Entraide et Fraternité comme pour la majorité de la société civile belge²⁸, cet inquiétant projet de loi doit être abandonné. La Justice dispose déjà d'une série d'outils à même de sanctionner les auteurs d'actes répréhensibles. Une nouvelle loi ne lui est pas nécessaire... à moins que l'objectif soit bel et bien de museler la mobilisation sociale ! L'avenir du texte est à présent entre les mains du Parlement fédéral, il y a donc urgence !

En France

Si la situation belge doit alerter, que dire de la française ? Outre-Quévrain, les mouvements sociaux s'exposent à une violence bien plus digne d'une démocratie illibérale à la hongroise que du pays des droits humains. Opposant·es à la réforme des retraites, jeunes de banlieue ou participant·es aux concerts de casseroles improvisés lors des déplacements ministériels, toutes et tous ont fait face à diverses formes, des plus violentes au plus ridicules, de criminalisation de la part des autorités. Un groupe semble toutefois se trouver en première ligne des attaques réactionnaires. Il s'agit des activistes écologiques.

Certes, les violences contre les écologistes ne sont pas un fait nouveau en France. L'attentat contre le Rainbow Warrior, navire amiral de Greenpeace, commandité en 1985 par le gouvernement de François Mitterrand²⁹, est là pour le rappeler. Cependant, ce qui était un fait exceptionnel au milieu des années 1980 est en train de devenir la norme.

Un article de « Reporterre – le média de l'écologie » d'avril 2023 dresse un état des lieux inquiétant³⁰. Entre l'incendie criminel de l'Office français de la biodiversité à Brest, le sabotage de la voiture de la journaliste spécialisée en agriculture et écologie Morgan Large ou l'agression de l'agriculteur opposé aux pesticides Paul François³¹, la journaliste Emilie Massemin dresse un constat implacable. **Une violence généralisée semble s'abattre sur les militants écologistes français·es.** Si les auteurs de ces violences se trouvent souvent au sein des syndicats agro-industriels ou des associations de chasse et de pêche³², l'État français n'est pas en reste.

Au lieu de s'alerter de cette situation, le gouvernement d'Emmanuel Macron a en effet fait le choix de la répression de l'activisme écologiste³³. Les militant·es françaises constatent et

²⁸ *Idem.*

²⁹ PLENEL, E., *Le dernier secret de l'affaire Greenpeace* dans « Médiapart », <https://www.mediapart.fr/journal/international/060915/le-dernier-secret-de-l-affaire-greenpeace?onglet=full>.

³⁰ MASSEMIN, E., *Passages à tabac, intimidations... les écologistes pris pour cible* dans « Reporterre – le média de l'écologie », <https://reporterre.net/Passages-a-tabac-intimidations-Les-ecologistes-pris-pour-cible>.

³¹ *Idem.*

³² *Idem.*

³³ BOUSENNA, Y., *Répression des militants écologistes: l'Etat en mode guérilla* dans « Socialter », <https://www.socialter.fr/article/repression-police-militants-ecologistes-soulevements>.

subissent ainsi l'augmentation des mises en garde à vue et des humiliations physiques ou verbales subies durant celles-ci³⁴.

La répression étatique n'est pas que policière, elle est également législative et judiciaire.

L'exemple le plus frappant de cette politique autoritaire et anachronique par rapport à la crise environnementale actuelle est la dissolution du mouvement des « Soulèvements de la Terre ».

Les Soulèvements de la terre est un collectif créé en janvier 2021 par d'ancien·nes membres de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Il regroupe des ONG, des agriculteurs et agricultrices, des militant·es issu·es de la mouvance climat ou autonome ainsi que des intellectuel·les ou des politicien·nes³⁵. Son objectif est de s'opposer à l'accaparement des terres et de l'eau ainsi que de permettre la production d'une nourriture saine, accessible financièrement et garantissant un revenu décent aux producteurs et productrices³⁶. Adeptes de la désobéissance civile – mais en aucun cas de la violence contre les personnes –, le collectif est vite devenu une cible privilégiée des autorités françaises, et particulièrement du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

Le mois de mars 2023 voit le début d'une criminalisation inouïe du collectif. Suite aux violents affrontements de Sainte-Soline³⁷, Gérald Darmanin annonce lancer une procédure de dissolution des Soulèvements de la terre. Du jamais vu pour une association écologiste. Durant les mois suivants, la procédure s'enlise tant elle est compliquée à mettre en œuvre. Elle suscite également une forte opposition de la part de la gauche, des associations environnementales, de défense des droits humains mais aussi... d'instances internationales comme les Nations Unies³⁸ et même de certain·es élu·es proches d'Emmanuel Macron³⁹. Dans la foulée, Gérald Darmanin émet des menaces à peine voilées envers la Ligue des droits humains, disant son intention d'examiner ses modes de financement.

³⁴ « Socialter » parle par exemple de privation d'eau ou de distribution de nourritures souillées par de l'urine...

³⁵ LE DANTEC, I., *Les soulèvements de la terre: sortir d'une écologie hors-sol* dans « Socialter », <https://www.socialter.fr/article/les-soulevements-de-la-terre-sortir-d-une-ecologie-hors-sol>.

³⁶ Appel des soulèvements de la terre sur « les soulèvements de la terre », <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/appel>.

³⁷ Le 25 mars 2023, une manifestation contre un projet d'accaparement de l'eau est réprimée par les 3500 gendarmes déployés ce jour-là. Si les forces de l'ordre accusent des éléments radicaux d'être la cause des violences, des observateurs extérieurs comme la Ligue des Droits Humains dénoncent plutôt un déploiement et une réaction disproportionnée de la police.

³⁸ Un rapporteur de l'ONU alerte sur la répression des défenseurs de l'environnement dans « BLAST – le souffle de l'info », <https://www.youtube.com/watch?v=t3SS6TtH61M>.

³⁹ Barbara Pompili s'oppose à la dissolution des soulèvements de la terre dans « Libération », https://www.liberation.fr/politique/barbara-pompili-soppose-a-la-dissolution-des-soulevements-de-la-terre-20230621_QX2MB2OLTZGPBGD6QLAWASRW6A/.

Sur ce sujet comme sur tant d'autres, le gouvernement français persiste et signe. Invoquant le prétexte absurde d'écoterrorisme, Les Soulèvements de la terre sont officiellement dissous le 21 juin 2023. Dans la foulée, des dizaines de militant·es sont arrêté·es ou convoqué·es en justice en raison de leur participation à deux actions du collectif : la manifestation de Sainte-Soline et le désarmement de l'usine Lafargue de Bouc-Bel-Air dans le sud de la France⁴⁰. La répression ne s'arrête pas là car, quelques jours plus tard, c'est au tour de la bien connue Confédération paysanne d'entrer dans la ligne de mire de la justice française⁴¹. Toujours suite aux évènements de Sainte-Soline, Nicolas Girod, ancien porte-parole national du syndicat paysan, et Benoît Jaunet, porte-parole dans le département des Deux-Sèvres, sont placés en garde à vue par la gendarmerie. Le média « Politis » révèle en outre que le syndicat agro-industriel FNSEA, majoritaire dans le monde agricole français, use de sa grande influence politique pour tenter d'exclure la Confédération paysanne des élections professionnelles de 2025⁴². Si une telle manœuvre aboutit, le syndicat agro-industriel bloquera définitivement la nécessaire transformation agroécologique du système agricole.

Bien sûr, des garde-fous existent. Le Conseil d'État a ainsi suspendu en référé, le 11 août 2023, la dissolution des Soulèvements de la terre⁴³. La situation n'en demeure pas moins inquiétante. La décision du Conseil d'État, bien qu'encourageante, n'est que provisoire et elle ne concerne qu'un cas précis. Or, **c'est bien une véritable vague de fond « anti-écolo » qui traverse actuellement la France.**

Pourquoi tant de haine ?

Pourquoi tant de haine envers les écologistes ? Voilà bien la question qui s'impose à la lecture de l'avalanche de violences subies ces derniers temps. Alors pourquoi ? Pourquoi Charybde et Scylla s'acharnent-elles à attaquer Ulysse au lieu de défendre avec lui l'océan qui les porte tous les trois ?

Les justifications officielles diffèrent quelque peu en fonction des pays. Au Brésil, la défense de l'agro-industrie et une conception très large du droit de propriété sont mis en avant pour expliquer les attaques répétées contre les partisan·es de la réforme agraire. En Belgique, la lutte contre les « casseurs » justifie l'écriture de la loi la plus restrictive vue

⁴⁰ LOISEAU, F., *Soulèvements de la Terre : nouvelle vague de convocations devant la justice* dans « Reporterre – le média de l'écologie », <https://reporterre.net/Soulevements-de-la-Terre-nouvelle-vague-de-convocations-devant-la-justice>.

⁴¹ BECEL, R-A., *La Confédération paysanne, nouvelle cible de la répression des écologistes* dans « Politis », <https://www.politis.fr/articles/2023/06/la-confederation-paysanne-nouvelle-cible-de-la-repression-des-ecologistes>.

⁴² *Idem*.

⁴³ *La dissolution des Soulèvements de la terre suspendue par le Conseil d'Etat* dans « France 24 », <https://www.france24.com/fr/france/20230811-la-dissolution-des-soulevements-de-la-terre-suspendue-par-le-conseil-d-%C3%A9tat>.

depuis des décennies à propos du droit de manifester. En France, l'absurde notion d'« écoterrorisme » est répétée en boucle pour discréditer toute action écologiste un tant soit peu radicale.

Toutefois, nous pouvons avancer l'hypothèse d'une autre raison, peut-être inconsciente, à cette vague de persécutions. Cette autre raison, c'est la peur. **Les représentant-es de l'ordre néolibéral ont peur.**

Pour bien comprendre, il faut garder à l'esprit que les partisan-es du néolibéralisme croient (ou font mine de croire) dur comme fer à la célèbre formule de Margaret Thatcher : « there is no alternative ». Il n'y a pas d'alternative. Tout ce qui, de près ou de loin, s'éloigne de la pensée capitaliste néolibérale est un extrémisme voué à l'échec⁴⁴. Cette formule, répétée mille fois dans les rassemblements politiques, sur les plateaux télévisés ou dans les facultés d'économie, sert de boussole à presque tous les gouvernements depuis les années 1980.

Cette formule ne constitue pas seulement un prétexte pour justifier une soumission des élites politiques au capitalisme financier. Elle est sincèrement crue par un certain nombre d'acteurs/actrices politiques et intellectuel·les⁴⁵. La conséquence de cette croyance est que toute opinion différente, on dirait même déviante, est considérée comme, au mieux, ridicule et, au pire, dangereuse.

Or, en cette première moitié des années 2020, le néolibéralisme est remis en question comme jamais auparavant. L'accélération du changement climatique, la multiplication des catastrophes environnementales mais aussi l'enchaînement des crises économiques et la hausse des inégalités sociales font que la fin du néolibéralisme devient une hypothèse de plus en plus envisagée⁴⁶. Évidemment, pour celles et ceux qui croient aux bienfaits du néolibéralisme, cette hypothèse représente un réel cauchemar.

Incapables de se remettre en question, de moins en moins capables de convaincre l'opinion publique, les partisan-es du néolibéralisme dégagent alors leur dernière carte : la diabolisation de l'adversaire. Il ne s'agit plus de prouver le bien-fondé du modèle défendu mais d'alarmer sur la prétendue dangerosité des contestataires.

⁴⁴ VERDIÈRE, S., *Avec Macron, la criminalisation de l'écologie est en marche* dans « Mr Mondialisation », https://mrmondialisation.org/macron-criminalisation-ecologie/?fbclid=IwAR1b51tqH5gAugdSgZ3QPj6zI85p4BMGAXRG1GvJr2QZPuF_ZuWdB7_HD10.

⁴⁵ Si ces croyances sont tenaces, elles ne sont pas inéluctables : plusieurs économistes, comme Bruno Colmant, ont ces dernières années reconnu l'impasse dans laquelle nous mène l'économie néolibérale. Voir « Une brûlante inquiétude », son dernier livre aux éditions La Renaissance du Livre, 2023.

⁴⁶ *Néolibéralisme : la fin est proche* dans « BLAST – le souffle de l'info », <https://www.youtube.com/watch?v=sv6-yo1bxKo>.

C'est dans ce cadre que l'on peut lire les violences verbales, judiciaires et physiques subies par les mouvements sociaux à travers le monde. **Effrayé par la montée en puissance des critiques, terrifié à l'idée de perdre ne serait-ce qu'une partie de ses privilèges, l'ordre néolibéral contre-attaque.** En présentant ses opposants comme des casseurs ou des criminels, il tente de retourner l'opinion publique en sa faveur. En parallèle, il espère que criminaliser et violenter les mouvements sociaux mettra un terme à leur activisme.

Que faire ?

Alors que faire ? Que faire face à ce déchaînement de violence ? À la lecture d'un tel état des lieux, il serait compréhensible qu'angoisse et désespoir s'abattent sur les militant·es. Il serait également facile de se contenter de répondre un : « c'est ce que nos adversaires veulent, ne cédon pas à la peur ! ».

Dans son manifeste « Pour un soulèvement écologique – dépasser notre impuissance collective », la militante pour la justice climatique Camille Étienne invite à **assumer la peur comme un moteur d'action**⁴⁷. Voilà une stratégie bien plus intéressante que les formules toutes faites écrites derrière un écran d'ordinateur.

Parce que la peur de la destruction de la planète est une réalité, les mouvements sociaux ne cèdent rien... quitte à entrer en confrontation avec les autorités ou les puissances de l'argent.

Parce que la peur des violences est une réalité, les militant·es doivent continuer à agir, à convaincre l'opinion publique du bien-fondé de leur cause. Pour ce faire, il faut souligner l'important travail d'analyse, de décryptage et d'information réalisé par des médias en ligne comme Médiapart, Reporterre ou Blast. En dénonçant les mensonges et autres abus de langage, ils tentent de contrebalancer les déclarations de responsables politiques et d'une partie des médias qui criminalisent les mouvements sociaux et écologistes.

Cette utilisation de la peur comme moteur nous semble crucial. Après tout, c'est parce qu'Ulysse a eu peur de Charybde et Scylla qu'il s'est surpassé pour les vaincre.

Illustration de couverture : peinture réalisée par l'artiste brésilien Mario Aldiguere, spécialement pour la CPT (Commission pastorale de la terre)

⁴⁷ ÉTIENNE, C., *Pour un soulèvement écologique – dépasser notre impuissance collective*, Paris, 2023.